

Note brève et synthétique du compte administratif 2022

I.	Synthèse de l'exécution budgétaire 2022	2
II.	La section de fonctionnement	2
1.	Les charges à caractère général (chapitre 011)	2
2.	Les charges de personnel (chapitre 012)	3
3.	Les charges de gestion courante (chapitre 65)	3
4.	Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)	3
5.	Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)	3
6.	Les impôts et taxes (chapitre 73)	3
7.	Les dotations et participations (chapitre 74)	3
8.	Les produits de gestion courante (chapitre 75)	3
9.	Les recettes exceptionnelles au budget principal (chapitre 77)	4
III.	La section d'investissement	4
1.	Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitres 20, 21, 23)	4
2.	Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement	4
IV.	Autofinancement et capacité de désendettement constatés au moment du CA 2022	5
1.	Autofinancement/Épargne :	5
2.	L'impact des cessions sur l'épargne brute	6
3.	Endettement et capacité de désendettement	7
V.	Synthèse	7

I. Synthèse de l'exécution budgétaire 2022

Budget principal : les résultats de l'exercice budgétaire sont :

- En recettes de fonctionnement 2022 : 1 202 742.25 €
- En dépenses de fonctionnement 2022 : 1 552 783.41 €
- En recettes d'investissement 2022 : 705 536.57 €
- En dépenses d'investissement 2022 : 879 368.98 €*

La commune a poursuivi sa volonté d'améliorer la qualité des services proposés aux usagers notamment en matière d'accueil périscolaire. De nombreux mouvements de personnels dans les différents services ont été observés au cours de l'année. Une stabilité a été trouvée fin 2022. Du côté des investissements, ceux-ci ont été plus importants qu'en 2021 du fait de la concrétisation de plusieurs études et du déploiement du Plan Pluriannuel des Investissements.

Il n'y a pas eu de dépenses, ni de recettes exceptionnelles marquantes.

II. La section de fonctionnement

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général ont sensiblement été les mêmes qu'en 2021. Il est à noter cependant une bonne maîtrise des frais liés à l'énergie malgré le contexte difficile. Fait marquant pour la première année la commune s'est vue facturer ses consommations d'eau potable.

Les dépenses de voirie comme nous nous étions engagés ont été en hausse avec une campagne de gravillonnage plus importante que l'an passé et le goudronnage du PAV de Châteaueux.

Les fournitures de petits matériels sont en hausse du fait des nombreux travaux en régie effectués (terrains de jeux près de la salle des fêtes, liaison entre Grésy et Brameux...)

Les postes les plus importants du chapitre restent au moment du réalisé restent :

- L'énergie et l'électricité (16.5%)
- Entretien de la voirie (10%)
- Frais de nettoyage des locaux par une prestation extérieure (8.5%)
- Achats de repas cantine (8%)
- Centre de loisirs (5%)
- Fournitures petits équipements (5%)
- Entretien des bâtiments (4%)
- Assurance (4.5%) et Maintenance (3.2%)

2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnels se divisent en plusieurs composantes : la rémunération brute, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

Plusieurs mouvements de personnels ont été constatés en 2022 dont deux responsables de services : DGS et DST.

Pour l'année 2022, les charges de personnel se montent à 469 406 € (ce qui correspond à 38 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune)

3. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant alloué aux indemnités des élus (article 6531) se monte à 61 489 €.

Les sommes versées au CCAS est de 400 €.

Le montant versé aux associations dans le cadre de leur fonctionnement s'élève à 7 537€. Les associations scolaires étant désormais subventionnées en début d'année, ce qui impactera le BP-2023.

La contribution au SDIS s'élève à 40 027€

4. Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)

Les dépenses exceptionnelles se sont élevées à 329€ liées à divers remboursements prélevés à tort.

5. Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits des services ont été en forte hausse en 2022 du fait de l'importante coupe de bois réalisée sur les Rattes.

La forte fréquentation des services scolaires à générer également des produits plus élevés que prévus.

Le loyer de l'agence postale communale à rapporter 12'888€ et les baux communaux 8'000€

6. Les impôts et taxes (chapitre 73)

En 2022 comme en 2021, les taux de taxes locales n'ont pas évolué. Les produits de fiscalité ont été sensiblement identiques à 2021. La variation s'explique par les bases fiscales, et les droits de mutations en hausse.

7. Les dotations et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement s'est élevée en 2022 à 122'513€

La dotation de solidarité quant à elle a été de 28'027€

La part des fonds frontaliers s'est élevée à 82'873€

8. Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant des différentes locations à atteint 44'724€ en 2022, dont 32'940 issus des loyers non professionnels, 7'000 de la salle des fêtes, 400€ de la salle Léman, 3'500€ de la carrière de la Ruppaz et le reste des locaux professionnels.

9. Les recettes exceptionnelles au budget principal (chapitre 77)

Les produits exceptionnels ont essentiellement été des produits de cessions issus des reprises de l'épaveuse (8'000€) et du tracteur Deutz (47'000€)

III. La section d'investissement

1. Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitre 20, 21, 23)

2022 a été résolument plus tournée vers les investissements que 2021. En effet les études ont donné place aux travaux. Aussi les principales réalisations sont :

- Les travaux d'eau pluviales secteur de Sur Les Crêts et Genièvres 100'000€
- La gestion forestière avec la création d'une desserte et la pérennisation de Bois Monsieur pour 27'000€
- L'amélioration énergétique de la maternelle pour 70'000€
- La rénovation des petits hangars dans les hameaux 30'000€
- La réfection des chemins ruraux de la Tour, Ripaille, Conche et Diligences pour 50'000€
- Les acquisitions de matériel pour le ST dont le tracteur principal VALTRA pour 160'000€
- L'aménagement d'une cinquième salle de classe en primaire pour 7'000€
- Le remplacement des barrières de protection à la Gerbaz et au Bontaz pour 7'000€
- L'aménagement final de la salle Léman pour 5'000€
- Liste non exhaustive.

Du côté des études et Immos incorporelles :

- Les premiers versements effectués à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes pour 42'239€
- Les études concernant la maison des sœurs (4'620€) et le pôle périscolaire (2'340€)

2. Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement

Le montant du FCTVA s'est élevée à 26'257€ suite aux travaux de 2021.

Les subventions ont été moins nombreuses que prévues car elles étaient liées aux travaux de la salle des fêtes qui ont été différés sur 2023. A noter tout de même la perception du solde de subvention départemental pour le matériel technique pour 32'880, la subvention de Savoie Mont-Blanc pour la piste forestière (3'540€) et les aides de l'APIEME qui s'élèvent à 18'200€.

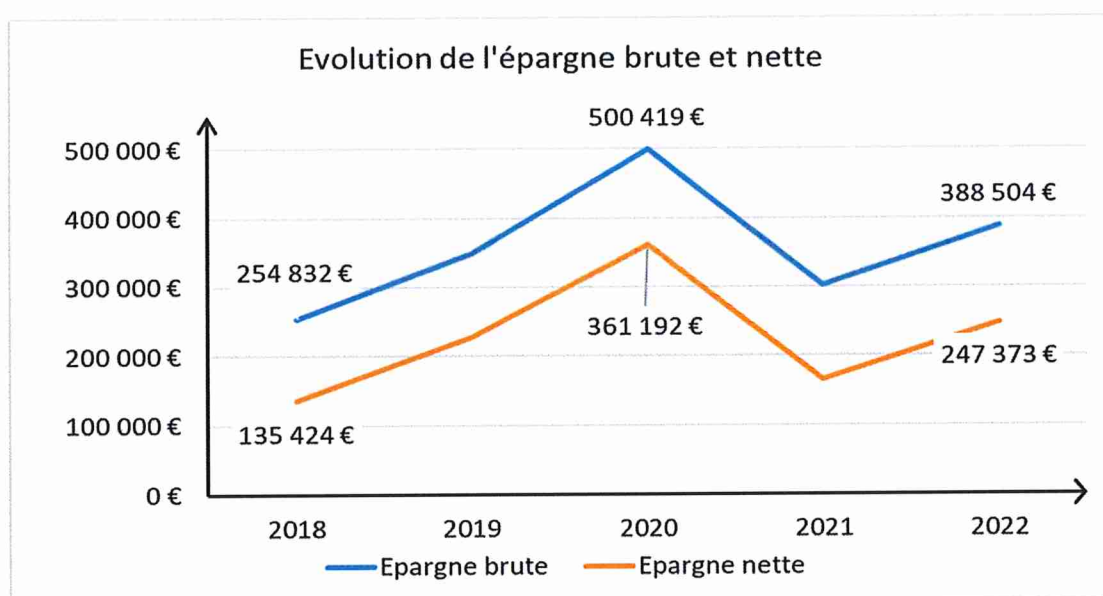
Un emprunt préventif au vu de la montée des taux d'intérêt a été réalisé à hauteur de 400'000€ sur 20 ans au taux de 2.89% auprès du Crédit Agricole.

Le virement de la section de fonctionnement et les résultats reportés ont permis de financer le programme d'investissement.

IV. Autofinancement et capacité de désendettement constatés au moment du CA 2022

1. Autofinancement/Epargne :

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles fonct.	1 285 752 €	1 341 504 €	1 514 016 €	1 417 408 €	1 470 286 €
Dépenses réelles fonct.	1 030 920 €	991 857 €	1 013 597 €	1 114 481 €	1 081 782 €
Epargne brute (<i>Rréelles-Dréelles</i>)	254 832 €	349 647 €	500 419 €	302 927 €	388 504 €
Remboursement capital dette	119 408 €	122 416 €	139 227 €	137 540 €	141 131 €
Epargne nette (<i>Epargne brute -Rbt</i>)	135 424 €	227 231 €	361 192 €	165 387 €	247 373 €



Commentaire épargne :

L'épargne brute est en hausse en 2022 malgré la conjoncture inflationniste, grâce aux efforts réalisés notamment en matière de consommation énergétique et d'optimisation des compétences et stocks en interne. Les recettes en hausse sont également un facteur important.

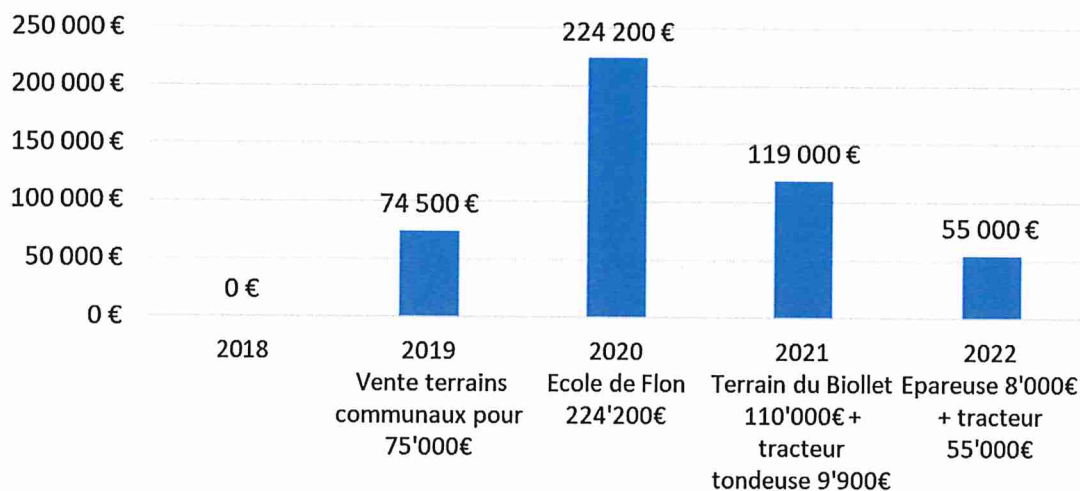
L'épargne nette a fortement été impactée en 2021 par la comptabilisation de l'emprunt lié au groupe scolaire et une volonté affichée d'investir dans l'amélioration de la qualité des services.

Avec 247'373€, l'épargne nette en 2022 remonte et permettra de financer une partie des investissements.

En 2023, cet indicateur sera à surveiller du fait de la contractualisation en 2022 d'un emprunt de 400'000€ au taux de 2,99%. Ce qui alourdira le remboursement du capital des emprunts de 139'862€ à 156'468€ soit + 12%.

2. L'impact des cessions sur l'épargne brute

Poids des cessions d'actifs depuis 2018. Un élément de renforcement de l'épargne en trompe l'oeil.



	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute avec cessions	254 832 €	349 647 €	500 419 €	302 927 €	388 504 €
Epargne brute hors cessions	254 832 €	275 147 €	276 219 €	183 027 €	333 504 €
Epargne gonflée (%)	0%	27%	81%	66%	16%

Le tableau ci-dessus témoigne de l'impact que peut avoir une ou plusieurs cessions sur l'épargne dégagée.

Il est à noter que l'épargne s'est retrouvée artificiellement gonflée en 2019 et 2020 par des ventes importantes et cela afin de financer le groupe scolaire.

En ce qui concerne 2022, on peut se réjouir des résultats obtenus car il s'agit de la plus importante épargne hors cessions enregistrée sur la période observée. Ce qui signifie que celle-ci est directement liée à la bonne maîtrise de la section de fonctionnement (optimisation des recettes et maîtrise des dépenses)

3. Endettement et capacité de désendettement

Caractéristique de la dette au :	01/01/2022	01/01/2023	Variation
Encours de la dette	2 186 166 €	2 446 305 €	+ 260138 €
Taux moyen	3,73%	3,67%	-1,61%
Nombre d'emprunt	12	13	+ 1

Commentaire :

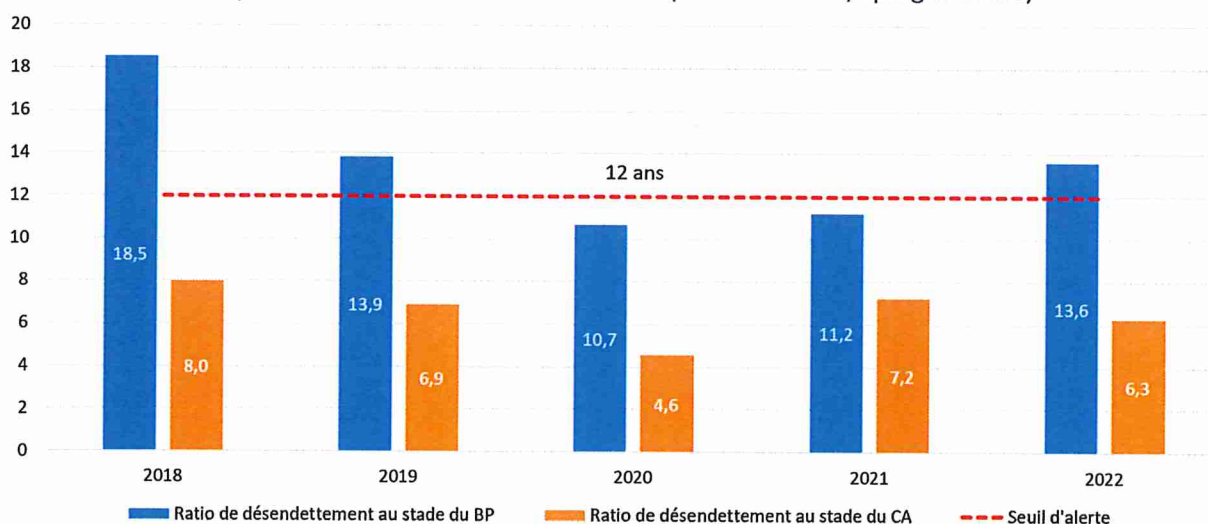
L'encours de la dette est en hausse entre 2022 et 2023, du fait de l'emprunt « préventif » réalisé en 2022 de 400'000€ au taux de 2,99%. Le but était de réaliser cet emprunt avant l'envolée des taux et ainsi pouvoir être plus serein en 2023 et éviter de recourir de nouveau à des taux importants comme ceux consenti entre 2008 et 2010 (moyenne à 5,5%)

13 emprunts au 1er janvier 2023 soit un de plus qu'en 2022. Notre dette est détenue à près de 90% par deux organismes. Nécessité à terme de diversifier l'encours.

Au 31/12/2022, le ratio de désendettement (Stock de dette/épargne nette) est de 6,3 ans.

Cela signifie que si la commune venait à consacrer l'ensemble de son épargne exclusivement au remboursement de sa dette, cela prendrait 6,3 années pour la résorber. Le seuil d'alerte étant à 12 ans.

Capacité de désendettement en année (Stock de dette/épargne brute)



V. Synthèse

L'exécution budgétaire 2022 laisse apparaître des excédents aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Ils permettront de faciliter le financement du programme d'investissement 2023.

A noter que l'épargne brute dégagée cette année est solide car celle-ci n'est que très peu liée à des événements exceptionnels mais relève surtout d'une bonne gestion, étant entendu qu'elle ne s'est pas faite en reniant sur la qualité des services proposés bien au contraire !

La secrétaire de séance
Lousette Beetschen
Beetschen

Vu pour être annexé à la délibération
n° 2023-27 du 22 mars 2023
Le Maire
Maxime Julliard

